

**PRÉSENTS** : Anne FROMENT, Florence POIRAT, Reynald MEGRET, Patricia PENARD, Didier PAPA VOINE, Olivier RICOLLEAU, Stéphanie LUCAS, Ludovic BULKE , Alain DRUON, Angélique GUENAULT, Roland BIAGETTI, Denis MARC.

**ABSENTS** Alexandre DERREY, Salvator TARGIANI, Alain MARC.

**POUVOIRS** : Alexandre DERREY pouvoir à Didier PAPA VOINE, Salvator TARGIANI pouvoir à Patricia PENARD, Alain MARC pouvoir à Anne FROMENT.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Patricia PENARD, secrétaire auxiliaire : Véronique LEROY.

## **ORDRE DU JOUR**

Madame le Maire, Anne FROMENT, commence par remercier l'ensemble des membres du conseil pour leur implication durant son absence et se félicite que la cohésion d'équipe ait permis de maintenir un bon fonctionnement et une bonne gestion des affaires de la commune.

Puis elle demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour relatif à la convention avec le service des missions temporaires du centre de gestion. Ce point est ajouté à l'ordre du jour à l'unanimité, il en sera finalement retiré, la convention existante étant valable jusqu'en avril 2018.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2017 à 19h30 a été apposé au registre des délibérations, affiché en mairie et sur les panneaux d'affichage de la commune. Mme le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations à faire. Aucune observation n'étant signalée, le compte rendu est signé ce jour.

### **2017- 01 : TAXE DE SÉJOUR**

Anne FROMENT expose que ce conseil municipal, qui est le premier de la mandature à avoir lieu sans réunion de préparation, a été convoqué en urgence en raison d'une délibération devant être prise avant le dimanche 12 mars, puis elle passe la parole à son adjointe Florence POIRAT. Cette dernière rappelle que la communauté d'agglomérations SNA ayant pris la compétence tourisme, le conseil communautaire a institué une taxe de séjour communautaire applicable sur le territoire de l'ensemble des communes appartenant à la SNA. Cette délibération communautaire emporte normalement la disparition de notre taxe de séjour communale. Dès que nous avons eu connaissance de cette délibération du 12 janvier, nous nous sommes rapprochés des autorités de la SNA, son président, son administration et l'office de tourisme, afin de savoir quels étaient les modes de compensation envisageables. Aucune réponse écrite ne nous a été donnée et seule la promesse orale du président de la SNA d'une compensation à hauteur de la somme perçue en 2016 ou d'une moyenne sur les trois dernières années mais sans réactualisation possible.

Cette réponse, outre son caractère oral, ne nous a pas satisfaits et nous nous sommes tournés vers la préfecture. Cette dernière nous a informés que les communes qui avaient déjà une taxe de séjour communale (seules les communes de Bouafles et des Andelys de l'ex CCAE sont concernées, les deux autres communautés de communes ayant déjà la compétence tourisme) pouvaient s'opposer à cette taxe de séjour communautaire dans un délai de deux mois à compter de l'adoption de la délibération communautaire (soit le 12 mars dernier délai). Dans cette hypothèse, nous conserverions notre propre taxe de séjour, c'est-à-dire les recettes et la maîtrise des tarifs. La taxe de séjour communautaire serait bien entendu applicable sur le territoire de l'ensemble des autres communes. La préfecture a également précisé que notre opposition n'est pas définitive, alors que si nous acceptons le transfert de la taxe, cet accord est irréversible.

Un débat s'ouvre sur les conséquences d'une telle opposition et sur l'ambiguïté entre la « compétence tourisme », qui appartient à la SNA et la « promotion du tourisme », qui relève encore des communes.

La commune ayant le choix d'accepter définitivement le passage à la taxe de séjour communautaire ou de s'opposer tout en pouvant revenir sur sa décision lorsqu'elle le souhaite et eu égard aux termes du débat, Anne FROMENT propose de s'opposer pour le moment au transfert et de conserver notre taxe de séjour communale. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **2017- 02 : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN RENFORCÉ**

Florence POIRAT prend à nouveau la parole pour exposer les raisons de la nouvelle présentation au conseil de la délibération votée lors de la dernière séance. En effet, la délibération adoptée le 26 janvier dernier a fait l'objet d'observations de la préfecture qui nous demande de la réformer c'est-à-dire de la modifier sur plusieurs points. Certains sont formels (la délibération a été signée par Florence POIRAT qui n'a pas de délégation en matière d'urbanisme et la mention « pour le Maire empêché » n'a pas été portée sur le texte), d'autres sont procéduraux (il n'était pas précisé que la publication dans deux journaux était obligatoire), d'autres encore relèvent d'erreur matérielle (il était indiqué que la préemption couvrait la zone A, zone

vouée à l'exploitation agricole, du PLU au lieu des zones à urbaniser). Enfin la motivation de la préemption renforcée n'était pas suffisante. Toutes ces observations ont été scrupuleusement respectées et il est proposé d'adopter une nouvelle délibération ainsi corrigée. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **2017- 03 : AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE**

Anne FROMENT rappelle que le règlement intérieur adopté en 2016 ne prévoit pas les autorisations spéciales d'absence et que la pratique se fonde sur des usages non écrits, parfois incertains et susceptibles de varier selon les personnes. Pour une totale transparence et un traitement égal, il a été décidé d'établir un tableau précis reprenant les divers cas de figure. Ce tableau devait être validé par le comité technique paritaire du centre de gestion. Il lui a donc été soumis et sa validation est intervenue le 2 mars.

Le tableau qui sera annexé au règlement intérieur précise que :

- Ces autorisations ne peuvent être accordées qu'après avis favorable du maire et sous réserve du bon fonctionnement du service,
- Ces journées d'absences sont des jours ouvrables et consécutifs, jour de l'évènement inclus, liés à l'évènement et ne donnant pas lieu à récupération.

Evénements familiaux	Durées	Observations
Mariage ou Pacs de l'agent	5 jours ouvrables	Journées non fractionnables, à poser sur période entourant, et comprenant l'évènement. Les jours de repos et jours fériés ne sont pas à prendre en compte.
Mariage d'un enfant de l'agent ou de son conjoint	3 jours ouvrables	
Mariage d'un frère ou d'une sœur (de l'agent ou du conjoint)	1 jour ouvrable	A poser le jour de l'évènement ou la journée précédant ou suivant l'évènement s'il se situe sur une journée de repos.
Naissance ou adoption (congés pour le père)	3 jours ouvrables ou de 3 à 10 jours	3 jours ouvrables pour la naissance. 3 à 10 jours pour l'adoption en fonction des circonstances.
Décès du conjoint de l'agent ou maladie très grave	5 jours ouvrables	+ 1 jour (délai de route de 100 à 300 km). + 2 jours (délai de route au-delà de 300 km). Sur justificatif du lieu de l'inhumation.
Décès du père, mère de l'agent ou de son conjoint ou maladie très grave	3 jours ouvrables	
Décès d'un fils, d'une fille de l'agent ou de son conjoint ou maladie très grave	5 jours ouvrables	
Décès d'un frère, d'une sœur, oncle ou tante de l'agent ou de son conjoint	1 jour ouvrable	
Décès des grands parents	1 jour ouvrable	
Décès d'un agent	Durée de l'inhumation	
Déménagement	1 jour	Le jour de déménagement. Limité à une fois par an.
Concours ou examens professionnels	1 jour	Dans la limite de deux présentations à examen ou concours par an + délai de route.
Grossesse	1 heure / jour	A partir du 3 <sup>ème</sup> mois (certificat du médecin traitant).
Rentrée scolaire	1 heure	A aménager en fonction des nécessités de service, le jour de la rentrée scolaire. Jusqu'à l'entrée en 6 <sup>ème</sup> de l'enfant. Pas de récupération de l'heure.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le tableau des autorisations spéciales d'absence tel qu'il a été validé par le comité technique paritaire.

## **2017-04 : DEMANDE D'INSTALLATION D'UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE POUR LES DECHETS PAPIERS**

Anne FROMENT rappelle la nomination de Thibaut BEAUTE à la présidence du SYGOM et sa volonté d'augmenter la collecte sélective notamment des papiers - journaux, magazines, publicités, etc.- afin de tendre vers le taux de collecte national. Aussi, le SYGOM a-t-il décidé de densifier son parc de colonnes réservées aux déchets papiers, en donnant une priorité aux communes qui ne possèdent pas de point d'apport volontaire (PAV) pour les papiers, mais qui en disposent pour le verre et qui réalisent de bonnes performances. Le PAV verre de Bouafles a bénéficié de 11 vidages sur le 1<sup>er</sup> semestre 2016.

Ainsi, le SYGOM nous demande l'autorisation d'installer une colonne de 3 m<sup>3</sup> pour les papiers à côté de la colonne pour le verre située rue des Alouettes. Cet emplacement, qui, autrefois accueillait déjà un tel PAV, bénéficie d'un sol déjà stabilisé ce qui n'oblige pas à faire des travaux.

Il est signalé que cet emplacement est susceptible de gêner la foiratout mais un membre du public très actif dans l'organisation de cette manifestation, précise qu'il n'y aura pas de souci si le PAV est installé perpendiculairement à celui existant pour le verre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le principe de l'installation d'un point d'apport volontaire pour la collecte sélective du papier et autorise Madame le Maire à signer la convention pour sa mise en place.

Au cours du débat, il est également rappelé que l'enlèvement annoncé de la cabine téléphonique est toujours en attente.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **VOLS AU CIMETIERE !!**

Un nouveau vol a été commis au cimetière, cette fois sur la tombe de Monsieur Saint Denis. Cinq plantes volumineuses ont disparu. La mairie a conseillé à la famille de déposer plainte à la gendarmerie. Le constat est certes fait que le cimetière est relativement isolé mais ce non-respect des morts et de leur famille est inadmissible tout autant que scandaleux.

### **SEJOUR A LA NEIGE**

Le séjour à la neige des enfants s'est très bien déroulé. Ils ont eu beau temps et chacun est satisfait de cette nouvelle organisation. Nous déplorons toutefois le très faible nombre de familles qui ont participé (seulement 5 enfants cette année alors qu'ils étaient 17 lors de l'édition précédente). Aucune raison vraisemblable n'est avancée pour expliquer cette baisse spectaculaire des effectifs. Une réunion va être programmée avec le Comité des Fêtes pour envisager les mesures à prendre pour les prochaines années et la pérennité de cette action sera également inscrite à l'ordre du jour du CCAS.

L'association VVL qui a organisé le séjour présentera les photos lors d'une soirée le 24 mars à la Maison des Associations des Andelys.

### **INITIATION INFORMATIQUE**

La première session d'initiation à l'informatique s'est tenue le samedi 4 mars sous la houlette de Salvator TARGIANI et de son assistant en chef Lucas TARGIANI (le co-responsable de cette initiation, Reynald MEGRET, n'ayant pas pu être présent ce jour). Depuis longtemps annoncée, cette initiative fut une vraie réussite : 12 personnes, de tous âges et de tous niveaux. L'ambiance était joyeuse, mais studieuse aussi ! Et chacun attend la prochaine réunion. Des ateliers thématiques et de différents niveaux seront mis en place dans les toutes prochaines semaines. Ceux qui n'auraient pu être présents lors de la première matinée sont bien entendu invités à se joindre aux différents groupes qui se constitueront.

### **SECRETARIAT**

Une stagiaire sera en formation au secrétariat pendant les trois prochaines semaines. Elle aura pour tâche principale du rangement, du classement, et quelques travaux bureautiques.

### **VOIRIE**

La route de Mousseaux entre Courcelles et Bouafles est de plus en plus impraticable, notamment lors de fortes pluies en raison de la boue présente sur une partie de la voirie. Des travaux d'écoulements réalisés par la commune de Courcelles-sur-Seine ne sont manifestement pas suffisants. Plusieurs administrés sont venus se plaindre à ce sujet. Roland BIAGETTI s'est rendu à la gendarmerie qui l'a renvoyé vers le tribunal

administratif. Avant une saisine du tribunal administratif, la commune va adresser un courrier en recommandé à la commune de Courcelles-sur-Seine et à la communauté de communes Eure Madrie Seine (C.C.E.M.S.) avec les photographies réalisées à l'appui de ces allégations.

Un courrier a également été adressé au Syndicat de Voirie Vexin Seine (SVVS) concernant la rétention et l'écoulement des eaux au niveau du dos d'âne en sortie de village vers Vézillon.

### **CEMEX**

Un CODERST (Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques) a eu lieu en Préfecture pour trois dossiers liés à la CEMEX :

- La mise à disposition du chemin Bouafles / Courcelles a été adoptée.
- L'harmonisation des horaires au sein de l'exploitation.
- L'autorisation de quatre chasses par an dans les carrières, auxquelles pourront participer les deux associations de Bouafles et de Courcelles avec un maximum de 20 chasseurs.

Il est prévu d'organiser une réunion de la commission Carrière, qui sera suivie d'une réunion avec la CEMEX et la DREAL, concernant notamment le réaménagement des Vallots.

La battue administrative qui s'est déroulée le 12 février dernier sur le site d'exploitation de la carrière a conduit à l'abattage de six sangliers.

### **COMMISSION SNA**

La première commission à laquelle participent des élus de Bouafles (la commission « attractivité du territoire ») s'est réunie le 6 mars dernier. Olivier RICOLLEAU, représentant présent, expose l'objet de la réunion, c'est-à-dire une réunion d'installation et de présentation de ladite commission. Il fait état de la volonté de la Commission de revoir sa politique de prix de vente des terrains situés à la ZAC Eco-Seine. Il dit avoir rappelé à la Commission qu'un promoteur avait été intéressé il y a quelques mois pour acquérir plusieurs lots afin d'y installer des commerces et qu'il s'était vu opposer un refus en raison de la priorité donnée aux installations des commerces aux Andelys.

En ce qui concerne le Village des Marques, le projet a été rejeté par la cour d'appel de Douai et il appartient désormais à MacArthurGlen de décider s'il fait appel de cette décision devant le Conseil d'Etat.

### **CONSEIL MUNICIPAL DE LA JEUNESSE (CMJ)**

Les soirées ping-pong se sont déroulées dans un climat bon enfant même si elles n'ont pas attiré beaucoup de monde. L'initiative doit être reconduite pour créer une dynamique susceptible d'amener plus de participants. Une réunion du CMJ doit avoir lieu dans les prochains jours pour faire l'état d'avancement des sujets retenus.

### **LA TETE DANS LES ETOILES**

Nous avons été contactés par l'office de tourisme de la SNA qui organise une manifestation autour du thème des étoiles. Les années précédentes, la manifestation était organisée à Pacy-sur-Eure. Cette année, Bouafles est sollicitée grâce aux deux étoiles obtenues dans le cadre du concours village étoilé. Cette manifestation se déroulera le 22 avril prochain, elle sera entièrement prise en charge, y compris financièrement, par la SNA. L'animation débutera par une ballade découverte du patrimoine de la Commune et se poursuivra par trois ateliers proposés aux participants : observation avec un club d'astronomie, atelier conférence et exposition, et atelier lecture grâce à la participation de la bibliothèque, jeu et gourmandise. Les ateliers pourront accueillir 20 personnes maximum, le nombre de participants total à la manifestation sera donc de 60. L'inscription sera obligatoire sur le site de l'office du tourisme, et les frais de participation seront de 5 euros/adulte et 3 euros/enfant de plus de 7 ans. 1000 flyers vont être diffusés sur le territoire de SNA.

### **TERRALYS**

L'arrêté préfectoral qui autorisait la société Terralys à étendre son activité a été annulé par le tribunal administratif pour cause de défaut d'information auprès des communes. Cette première victoire ne doit pourtant pas tromper : c'est un vice de procédure qui conduit à l'annulation. Le préfet peut relancer la procédure dans six mois et une enquête publique sera très certainement ré-ouverte. La vigilance s'impose donc.

### **PIZZAIOLO**

Le pizzaiolo qui s'installait le vendredi sur la place du 14 juillet nous a informés de problèmes de santé. Il suspend pour le moment sa venue à Bouafles.

### **VILLAGE PROPRE**

Le dimanche 19 mars, l'opération village propre se déroule à Bouafles à 9h30. Comme chaque année, le rendez-vous est donné à la mairie et les parcours seront définis. Ce moment de participation citoyenne se poursuivra par un pot en mairie.

A noter que l'un des locataires de la zone Eco-Seine a laissé s'envoler une quantité non négligeable de polystyrène, dont les morceaux jonchent la forêt du Puchot. Il est prévu de signaler aux occupants qu'ils ont l'obligation de nettoyer.

### **POT AVEC LES AGENTS**

Le 28 mars, la mairie convie les agents à un apéritif dinatoire comme chaque année afin de partager un moment festif. Ce moment qui était prévu au début de l'année a été reporté à la demande des agents en raison de l'indisponibilité de Madame le Maire.

### **APPEL AUX BONNES VOLONTES : TENUE DU BUREAU DE VOTE**

Les 23 avril et 7 mai se dérouleront les élections présidentielles. Les volontaires pour participer à la tenue du bureau de vote sont les bienvenus. A noter : les bureaux seront ouverts de 8 heures à 19 heures. Le même appel est lancé pour les élections législatives qui se déroulent en juin 2017.

### **INCIVILITES ET COMPORTEMENTS DANGEREUX**

Il est rappelé qu'il ne faut pas hésiter à protester lorsque des individus (souvent des jeunes) sonnent aux portes et partent en courant. Des personnes âgées sont la cible de ces comportements idiots et risquent des chutes lors de ces déplacements inutiles. Par ailleurs, il est rappelé que des deux-roues circulent toujours à grande vitesse, notamment rue de Mousseaux. Il convient de les rappeler à l'ordre et, s'il est possible, de les arrêter. Le message sera passé auprès des jeunes par l'intermédiaire du conseil municipal de la jeunesse.

**SÉANCE LEVÉE À 21H55**